

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

N° 46-2025

Objet : ZAC du Noyer aux Perdrix - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1523-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L300-5,

Vu la délibération N° 3-2011 du Conseil communautaire en date du 25 janvier 2011 approuvant le transfert de la convention publique d'aménagement du 03 juillet 2002 signée entre la commune de Servon et l'AFTRP à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la délibération N° 4-2011 du Conseil communautaire en date du 25 janvier 2011 portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Noyer aux Perdrix située sur la commune de Servon,

Vu le décret ministériel du 05 août 2015 transformant l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) en Grand Paris Aménagement,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que les documents produits par Grand Paris Aménagement retracent de façon sincère, les actions réalisées au cours de l'année 2024 et établissent un état actualisé des dépenses et recettes de l'opération,

Le Conseil communautaire,

Article unique : Pend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2024 annexé à la présente délibération, présenté par Grand Paris Aménagement dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Noyer aux Perdrix sur la commune de Servon.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 18 septembre 2025.

Le Président,

Jean LAVIOLETTE



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, NOEL, ROLLET (*arrivée à la délibération N° 42-2025*), SANTIN, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, SAMANIEGO, VILLAÇA, WOF SY.

Etaient représentés :

Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur WOF SY.
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Madame FERRER.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur RALLIERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur SERGEANT pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur DARMON.

Etaient absents excusés :

Madame BOYER et Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **19** (*jusqu'à la délibération N° 41-2025*) puis **20**

Membres excusés et représentés : **8**

Membres absents non représentés : **3** (*jusqu'à la délibération N° 41-2025*) puis **2**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 25 juin 2025.